

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1115593
Date : 29/06/2026
Contact : BERTHY Damien

UCI AURA CONSTRUCTEL RCC
1 RUE JEAN BAPTISTE COROT
BP
PORTES LES VALENCE

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac RUE NICEPHORE NIEPCE 15000 AURILLAC	Permission accordée Date et signature : (N°) Conformément à la PI du 06/07/2026 Le 06/07/2026 (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence
Raccordement client : Non

Localisation des Travaux
15130 GIOU DE MAMOU - RD58.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne	250		m. d'artère	250	
Armoire de S.R.	unité			m²		
Borne pavillonnaire	unité			m²		
Cabine téléphonique	unité			m²		
Poteau	unité	6				
Antenne > 12 m	unité			m²		
Pylône > 12 m	unité			m²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation d'artère aérienne,

Gestionnaire de voirie :77856 Conseil Départemental du Cantal



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / Territoire AURILLAC

Intitulé de l'opération: Tranchée(s)

RD n° 58

Demande de: CONSTRUCTEL

Objet de la demande: Implantation poteaux télécom

Commune(s): Giou-de-Mamou

Le 6 juillet 2026, nous soussignés

Monsieur David ESCASSUT représentant du SGT d'AURILLAC
Monsieur Damien Berthy représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

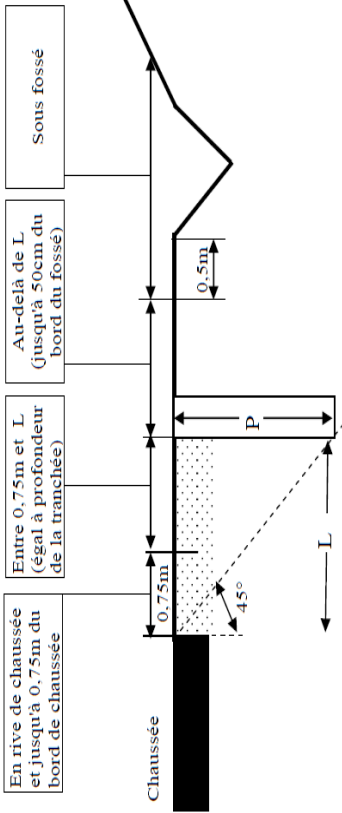
Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel

Philippe BENIT

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC					N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses	
					Sous Chaussée	Sous accotement			Sous fossé		Sous trottoir
						En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L			
58	Cat 3	Au PR 14+560	D	SA				A 2m minimum du bord de la chaussée			1 Support aériens 2264432 FL8
		Au PR 14+520	D	SA				A 2m minimum du bord de la chaussée			1 Support aériens 2264431 FL8
		Au PR 14+490	D	SA				A 2m minimum du bord de la chaussée			1 Support aériens 2264428 FL8
		Au PR 14+440	D	SA				A 2m minimum du bord de la chaussée			1 Support aériens 2264429 FL7
		Au PR 14+400	D	SA				A 2m minimum du bord de la chaussée			1 Support aériens 2266611 FL7
		Au PR 14+370	D	SA				A 2m minimum du bord de la chaussée			1 Support aériens 2049252 FL8

Conformément au plan ci-dessous



- * Techniques :
- TT = tranchées traditionnelles
 - TE = tranchées étroites
 - FD = Forage dirigé
 - F = Forçage
 - SA = Supports aériens

